

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
22

Conseillers absents :
11

Séance ordinaire du 15 février 2024
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le quinze février de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (22) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCH (jusqu'au point n°18), Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY (jusqu'au point n°7) et Alexandre DURRWELL

Excusés (11) :

Mme Barbara HERBAUT
M. Philippe WOLFF (procuration à M. GIRONA)
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
M. Adriano MARCUZ (procuration à M. KIMMICH)
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 4 de l'ordre du jour

Attribution de subventions

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

d'allouer les subventions suivantes :

article 93023 / compte 65748
Fêtes et cérémonies

au titre des frais de boissons et de repas du Marché de Noël 2023

- ASPTT Handball MULHOUSE - RIXHEIM..... 203,00 €

article 93284/ compte 65748
Classes de découverte

- Institution Sainte Jeanne d'Arc - MULHOUSE30,00 €
au titre d'un séjour à Berlin du 8 au 11 avril 2024, pour 1 élève rixheimois,
- PEP 68 - COLMAR 240,00 €
*au titre d'un séjour au Centre « La Roche » de Stosswihr du 15 au 17 janvier 2024,
pour les élèves de la Classe ULIS A de l'école élémentaire du Centre
la subvention demandée s'élève à 240,-€*
- PEP 68 - COLMAR 720,00 €
*au titre d'un séjour au Centre « La Roche » de Stosswihr du 15 au 19 janvier 2024,
pour les élèves de l'école élémentaire du Centre
la subvention demandée s'élève à 720,-€*

article 93311 / compte 65748
Activités artistiques, actions et manifestations culturelles

- Centre de Danse Cynthia Jouffre – RIXHEIM..... 2.000,- €
au titre d'un acompte pour le Festival FIDJHI 2024

article 93410 / compte 65748
Santé et action sociale

- Association 'Vivre à Saint-Sébastien' - RIXHEIM 100,00 €
*au titre de l'animation du goûter le la Saint-Nicolas à l'EHPAD St-Sébastien
le 05 décembre 2023*

Article 9370 / compte 65741
Environnement

au titre de l'achat d'un vélo à assistance électrique :

- Monsieur Y. D. – RIXHEIM..... 100,00 €
- Monsieur B. G. – RIXHEIM..... 100,00 €
- Madame L. S. – RIXHEIM 100,00 €

au titre de l'achat d'un récupérateur d'eau pluviale :

- Monsieur A. M. – RIXHEIM 44,95 €
- Madame E. V. – RIXHEIM..... 50,00 €

de rejeter les demandes formulées par :

- Lycée Professionnel privé rural de l'Ain – VILLARS LES DOMBES,
- Collège Capitaine Dreyfus – RIXHEIM, s'agissant d'une compétence du SIHE.

d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2024.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 20 février 2024

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Patrice NYREK

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **21 FEV. 2024**